

l'an deux mil vingt-cinq  
le dix-neuf juin à vingt-et-une heures  
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique  
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,  
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, BOUSSIOUS, CHARIERAS, CHERET,  
COSTEDOAT, CZEPCZAK, DIOP, EVEN, FLOHIC, GIBAUD-AZIZA,  
GILLMANN, LAMIRAL, LE MOING, MILON, SANTINHO

**Date de convocation**  
13 JUIN 2025

formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoirs :** M. FOUILLOT a donné procuration à Mme LE MOING  
M. MUNIER a donné procuration à Mme GIBAUD-AZIZA  
M. PASSET a donné procuration à Mme CHERET  
Mme RANCE a donné procuration à M. LAMIRAL

**Date d'affichage  
de la convocation**  
13 JUIN 2025

**Absent :** ./.

**Date de publication  
de la délibération**  
1<sup>er</sup> JUILLET 2025

M. BONY a été élu secrétaire

**Nombre de conseillers** 19

**Présents** 15

**Votants** 19

### OBJET : Tarifs des repas pour 2025-2026

Mme la Maire rappelle les tarifs votés le 11 juin 2024 applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.  
Mme la Maire propose à l'Assemblée de ne pas augmenter les prix des repas pour l'année 2025-2026 et de supprimer les tarifs majorés, ces derniers n'étant plus appliqués depuis la modification des conditions de réservation des repas sur le Portail famille (inscription annuelle afin d'éviter les oublis de réservation, à charge pour les parents de désinscrire leur enfant conformément au règlement intérieur voté le 11 juin 2024).

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après échanges de vues et délibérations,  
À l'unanimité,

**DÉCIDE** de ne pas modifier les tarifs de repas pour l'année scolaire 2025/2026, applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, fixés par conséquent à :

	Tarifs 2025/2026
Tarif normal	5,10 € TTC
Tarif réduit *	4,74 € TTC
Tarif adultes et portages	6,49 € TTC
Tarif « panier repas »	2,06 € TTC

\*ce tarif s'applique aux familles dont 3 enfants au moins déjeunent à la cantine.

Pour extrait conforme  
Cernay-la-Ville, le 1<sup>er</sup> juillet 2025

La Maire  
Claire CHERET



Le secrétaire de séance  
Patrice BONY

Mis en ligne le 01/07/2025 à 15h39

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2025

Application agréée E-legalite.com